PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 13 octobre 2015, une enquête publique est ouverte du 16 novembre au 18 décembre 2015, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de NUEIL LES AUBIERS, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS LABORATOIRE SCIENCE ET NATURE relative à l'exploitation d'une usine de fabrication de produits cosmétiques et de détergents, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre Ier et le titre Ier du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du Code de l'Environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés à la mairie annexe de NUEIL LES AUBIERS, du 16 novembre au 18 décembre 2015 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de NUEIL LES AUBIERS, et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle «SAS LABORATOIRE SCIENCE ET NATURE», à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr.

Monsieur André CLAVEAU, Adjudant-Chef de Gendarmerie en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie annexe de NUEIL LES AUBIERS aux jours et heures suivants :

- lundi 16 novembre 2015 de 14 h00 à 17 h00
- mardi 24 novembre 2015 de 15 h00 à 18 h00
- samedi 5 décembre 2015 de 9 h00 à 12 h00
- jeudi 10 décembre 2015 de 14 h00 à 17 h00
- vendredi 18 décembre 2015 de 15 h00 à 18 h00

En cas d'empêchement de Monsieur André CLAVEAU, Monsieur Gabriel DUVEAU, inspecteur départemental des finances publiques le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la Préfecture - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement - pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 16h45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres - Bureau de l'Environnement - ☎ 05.49.08.69.57 - 05.49.08.69.58 et à la mairie de NUEIL LES AUBIERS pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS LABORATOIRE SCIENCE ET NATURE, route de Saint-Clémentin - La Vacherasse - BP 15 79250 NUEIL LES AUBIERS.

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Préfecture : http://www.deux-sevres.gouv.fr (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires »).